

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Prailles - La Couarde

Mairie de Prailles La Couarde
8 rue des écoles
79 370 Prailles La Couarde

Document à conserver // Agir face au danger



SOMMAIRE



Qu'est-ce que le DICRIM	p3
Evénement climatique	p4
Incendie	p4
Inondation / rupture de digue	p5
Transport matières dangereuses	p5
Séisme / Mouvement de terrain	p5
Informations Pratiques	p6
Numéros utiles	p7



Qu'est-ce que le DICRIM ?



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le risque majeur est la possibilité que survienne un évènement d'origine naturelle, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, et occasionner des dommages importants.

La commune de Prailles La Couarde est concernée par les risques naturels :

- Evènement climatique (tempête)
- Incendie
- Inondation/rupture de digue
- Transport matières dangereuses
- Séisme/mouvement de terrain

Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis. Ce document présente l'ensemble des risques auxquels le territoire communal peut être exposé et les bons réflexes à adopter en cas d'évènements.

**Dans tous les cas,
respecter les consignes de sécurité des autorités**

**Le document communal complet
est consultable en mairie.**





EVENEMENT CLIMATIQUE (Tempête)

C'est une perturbation atmosphérique (ou dépression) qui génère des vents forts à violents. Ces vents s'accompagnent de fortes précipitations et parfois d'orages.

Avant

- Rester chez vous
- Eviter tout déplacement inutile
- Ne pas intervenir sur les toitures
- Ecouter les stations de radios locales

Pendant

- Ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol
- Ne pas s'approcher d'un bâtiment instable
- Ne pas monter sur les toitures
- Rouler avec prudence, des arbres ont pu ou peuvent chuter sur la chaussée

Après

- Ranger ou fixer les objets pouvant s'envoler ou être dangereux
- Rentrer les animaux
- Fermer les portes et les volets
- Ne rétablir les réseaux électriques qu'après vérification préalable

INCENDIE

Avant

- Ne pas faire de feu, ne pas jeter de mégots, ne rien jeter
- Ne pas débroussailler lors des périodes chaudes



Pendant

- Prendre les affaires indispensables (papiers), évacuer s'il y a un danger
- Obéir aux ordres d'évacuation sans se poser de questions
- Fermer la maison, les volets et les fenêtres
- Mettre en sécurité les animaux par évacuation
- Ne pas se mettre dans la fumée

Après

- En cas d'évacuation attendre l'autorisation des autorités pour retourner sur les lieux

INONDATION / RUPTURE DE DIGUE

Pendant

Avertir la mairie des lieux inondés



Après

Rouler avec prudence, des arbres ont pu chuter sur la chaussée
Respecter la signalisation

TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES

Une matière dangereuse peut présenter un grave danger pour l'homme, les biens ou l'environnement. elle peut être inflammable, toxique, explosive, volatile ou encore corrosive

Avant

Si vous êtes témoin d'un accident impliquant un camion transportant des matières dangereuses, appelez le 18 ou 112 ou 17

Pendant

Ne pas aller sur les lieux concernés
Pour la population exposée respecter les consignes en vigueur
Se calfeutrer chez soi ou s'acheminer sur le lieu d'accueil préconisé par la mairie

Après

Suivre l'évolution de l'évènement
Respecter les consignes
Ne pas prendre de risque



SEISME / MOUVEMENT DE TERRAIN

Pendant

Se mettre sous une table si on est dans la maison
Se mettre à l'abri en s'éloignant de tout ce qui peut s'effondrer

Après

Après la secousse, couper les réseaux (eau, gaz, électricité)
Ne pas fumer (si gaz)
S'il y a des fissures nouvelles faire contrôler la stabilité des bâtiments
Rester vigilant, il y a un risque de réplique



INFOS PRATIQUES

Moyens de diffusion de l'alerte

Des informations et consignes seront transmises (en fonction des possibilités) :

Appels téléphoniques/SMS

Porte à porte

Application TRELA

Site web/facebook de la commune



Centres d'accueil

Les centres d'accueil ouverts par la commune et accessibles pour les personnes en ayant reçu l'ordre sont :

La Maison Peleboise

La salle des fêtes de Prailles

Liens internet

Site de la commune : <https://prailles-lacouarde.fr>

Facebook : Commune de Prailles La Couarde

Site de la préfecture : www.deux-sevres.gouv.fr

Prévisions et vigilances météo : www.meteo.fr



Démarches d'indemnisation

Contactez votre assurance

Prendre des photos des objets endommagés et des zones sinistrées

Ne rien jeter avant le passage de l'expert

Déclarer le sinistre à votre assureur



Kit de sécurité

Radio à piles

Bougies ou lampe de poche

Eau potable, nourriture





NUMEROS UTILES

POMPIERS 18 ou 112

GENDARMERIE 17

SAMU 15

MAIRIE 05 49 32 81 13 / 07 84 83 11 08

PREFECTURE 79 05 49 08 68 68

GAZ de France 0 800 47 33 33

SIEDS (N°cristal) 0 969 397 901



Document à conserver
Ne pas jeter sur la voie publique
Commune de Prailles La Couarde 2024
Crédits images : Freepik - Macrovector- pch.vector